



attac

# Le Courriel d'information

n° 163 – Mardi 29 août 2000.

## LA RENTREE.

### Dans ce numéro

- 1- Bilan avant la rentrée.
- 2- Avertissement de l'ONU
- 3- Le 5 septembre à Foix
- 4- Droit d'asile
- 5- L'antimondialisation, un phénomène en pleine expansion

### En bref...

1- *Bilan avant la rentrée. Quelques dates que nous devrions mettre dans nos agendas pour dessiner les différents rendez-vous organisés pour les semaines et les mois à venir. Taxe Tobin et commerce international, Europe et accords de libre-échange, développement, dette, politiques des institutions financières internationales, précarité économique et paupérisation des sociétés, femmes et mondialisation, autant de thèmes d'actions pour la rentrée.*

2- *Avertissement de l'ONU. L'organisation internationale met à jour les contradictions qui existent entre les droits sur la propriété intellectuelle et les droits de la personne humaine. Elle met en valeur les contradictions fondamentales de la marchandisation des produits de l'imagination et de l'intelligence humaine.*

3- *Le 5 septembre à Foix. Nous avons déjà publié annonce, appel et pré-programme. Voici le déroulement de la mobilisation le 5 septembre à Foix en soutien aux inculpés, faucheurs de soja transgénique.*

4- *Droit d'asile. L'une de nos correspondantes revient de son séjour au Brésil dans son pays, la Belgique... Dure réalité !*

5- *L'antimondialisation, un phénomène en pleine expansion. Un rapport du Service canadien du renseignement de sécurité dont nous publions quelques extraits, qui prépare déjà la réaction de l'état face aux mobilisations d'avril autour de l'Accord de libre échange des Amériques dont la conférence se tiendra au Québec.*

### Bilan avant la rentrée

Alors que nous inaugurons le retour d'un nouveau calendrier sur le site Internet et celui de la rubrique « Vous avez rendez-vous avec ATTAC », il s'agit ici de redonner des informations qui vont nous permettre de mieux préparer quelques rencontres essentielles dans les semaines qui viennent. Bien entendu les ATTAC dans chacun des pays où elles existent prendront des décisions et publieront sur ces thèmes de nombreux documents, il s'agit cependant ici de rendre compte de l'actualité autour des thèmes de la plate-forme d'ATTAC.

L'université d'été d'ATTAC France s'est achevée par un colloque sur le commerce international

auquel a participé Pascal Lamy. Elle avait débuté par la publication par le Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie d'un rapport sur les marchés financiers et leur mode de régulation. Il faut toutefois signaler que la publication de ce rapport à cette date précise n'est sans doute pas un hasard. Un moyen pour M Fabius et le gouvernement français de participer aux réflexions et débats de notre université d'été ?... Il aurait été sans doute plus intéressant pour lui de venir en débattre avec nous comme a pu le faire M Lamy, Commissaire européen, au sujet du commerce international. Un écho à ce rapport a été, comme par hasard, tout de suite donné par la lettre d'information de la Banque mondiale qui pour la première fois aborde ce sujet (Taxe Tobin) nommément, et, fait exceptionnel, rend compte d'un rapport effectué



attac

par les services du ministère des finances français. Une autre publication anglo-saxonne en a profité pour faire un portrait élogieux de Laurent Fabius, le Financial Times. Et puis, cerise sur la stratégie de communication, MM Blair et Jospin se sont rencontrés sans pour autant aborder ce sujet alors que la présidence française doit en lancer l'étude d'après l'amendement à la loi de finances 2000 voté au parlement français.

L'association et le Conseil scientifique mettent au point une réponse. Mais, soyons en certain, alors que le réseau international sur la Taxe Tobin fondé lors de la conférence alternative de Genève en juin dernier, qui comprend toutes les ONG citées dans la bibliographie du rapport ainsi que d'autres organisations du Sud et d'autres pays de l'OCDE, se met au travail avec l'ONU sur une étude de faisabilité, la démarche de communication des services du ministère ne s'est pas accompagnée d'une volonté de dialogue et d'échanges, comme s'il ne s'agissait pas de construire, d'améliorer et de perfectionner, mais de dénier et de se couvrir.

Le rapport est disponible sur le site Internet : <http://attac.org/fra/gouv/doc/france9.htm> et vous pourrez vous en faire une opinion.

Comme le souligne l'agence REUTERS à son propos, le rapport « relève certaines difficultés techniques et des carences que le communiqué de Bercy ne précise pas ». D'autre part les principes qui régiraient la collecte et la redistribution des produits de cette taxe sont jugés « malaisés », lors même que nous avons lancé un questionnaire international à ce sujet dont les conclusions qui seront le fruit d'un dialogue à tous les niveaux et dans tous les pays ne sont évidemment pas encore disponibles, mais le seront dans les mois qui viennent. On peut signaler à tous les intervenants, dont le Ministère des finances en France que ce questionnaire se trouve à l'adresse suivante, et qu'il peut s'en saisir pour au moins entendre et coopérer avec les centaines d'autres intervenants qui se sont mis, se mettent ou se mettront au travail là-dessus :

<http://attac.org/fra/asso/doc/doc14.htm>

La taxe Tobin donc comme grand axe de travail dans les semaines à venir qui débouchera sur les mobilisations à l'occasion du sommet européen de Nice en décembre. Le commerce international aussi. En conclusion du colloque de l'université d'été samedi et en présence de M Lamy, ATTAC France a annoncé la publication d'un ouvrage sur l'OMC en octobre prochain

rédigé par Susan George et Bernard Cassen. On peut trouver sur le site de l'AMIC une interview exclusive de Bernard Cassen et Pascal Lamy par l'Agence Multimédia d'Information Citoyenne : <http://216.10.9.55/ambiance.html>

Une autre Europe est possible...

C'est le message qu'a dû comprendre M Lamy, en tous les cas c'est celui que nous allons mettre en oeuvre à tous les niveaux avec différents partenaires. Trois rendez-vous vont se répondre et se compléter, s'inscrire les uns et les autres dans des perspectives communes et construire ensemble une série de propositions que « la rue » portera puisqu'il n'y aura pas d'autres moyens de communiquer de manière sereine et positive.

En octobre le sommet européen de Biarritz, en novembre le sommet euro-méditerranéen à Marseille, en décembre le sommet européen de Nice. Dans nos prochains numéros nous publierons des séries d'articles à leur propos. Des collectifs réunissant des dizaines de partenaires divers, syndicaux ou associatifs, politiques, se sont mis en place afin de préparer colloques et rencontres, manifestations. En attendant ces séries d'articles vous pouvez déjà en savoir plus en consultant les différents sites Internet et proposer votre soutien autant financier qu'intellectuel, proposer aussi vos expertises en matière de traduction par exemple ou d'organisation. Dans l'ordre chronologique

\* Sommet de Biarritz  
<http://attac.org/fra/grou/doc/64.htm>  
Contact : [pays.basque@attac.org](mailto:pays.basque@attac.org)

\* Sommet euro-méditerranéen  
<http://attac.org/euromed/>  
Contact : [secretariat.euromed@attac.org](mailto:secretariat.euromed@attac.org)

\* Sommet de Nice  
<http://www.local.attac.org/attac06/>  
Contact : [attac06@attac.org](mailto:attac06@attac.org)

Et bien entendu Prague...

Prague, on l'a rappelé, c'est la réunion de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. Du côté de la police tchèque (11 000 policiers mobilisés) c'est aussi l'occasion de faire peur en annonçant destruction, feu et sang (sans exagération de ma part) alors que l'INPEG, collectif tchèque de préparation, ne cesse de rappeler le caractère pacifique et non-violent des rassemblements, colloques, conférences etc. Du côté du FMI c'est aussi



attac

l'occasion de « crier au loup » et de sortir comme toute référence dans un article récent un site Internet qui se dénomme [destroyimf.org](http://destroyimf.org) alors que le site des mobilisations est <http://inpeg.ecn.cz>

Prague c'est aussi l'occasion de rappeler que l'annulation de la dette des pays du sud ainsi l'arrêt des politiques d'ajustement structurel font partie de la construction d'un autre monde, et que la coopération et le commerce équitable aulieu de la colonisation déguisée, sont une forme économique viable et un autre visage possible de la mondialisation. En tous les cas les manifestations en préparation vont le montrer...

Car Prague se fera à Prague et en nombre pour celles et ceux qui le peuvent (les autorités tchèques parlent déjà de 15 à 20 000 manifestants). Mais Prague se fera aussi là où nous sommes pour montrer et démontrer l'impact sur nos vies de tous les jours, nos emplois, notre société, des politiques menées par les institutions financières internationales, visibles de manière critique dans les pays du Sud et de l'Est, visibles sous couvert de « pensée unique » dans les pays de l'OCDE. Quelques centaines de rendez-vous sont en préparation dans différents pays, dont une centaine aux Etats Unis durant la journée mondiale d'action le 26 septembre. (voir aussi Courriel n°155)

Ce bilan ne serait rien sans le rappel de l'existence de trois grands rendez-vous internationaux qui ne sont pas une réaction aux rendez-vous exclusifs et fermés des « grands de ce monde » et donc au calendrier des grandes institutions internationales, mais une construction sur notre rythme de propositions pour un autre monde possible dans la droite ligne de la dynamique commencée lors du Sommet Alternatif Genève 2000 <http://attac.org/geneve2000/>

De plus, deux de ces moments mondiaux ont la particularité d'être convoqués par des pays et des organisations du Sud ce qui déjà est la démonstration physique et réelle d'une nouvelle architecture du monde basée sur l'échange et non sur le paternalisme financier et intellectuel des experts et institutions habituels.

En octobre, la Marche mondiale des femmes pour l'an 2000 à Bruxelles (marche européenne), à Washington (marche américaine) et à New York (marche mondiale), à propos de laquelle nous avons déjà publié des informations et sur laquelle nous continuerons

d'en publier afin que celles et ceux qui le souhaitent puissent participer pleinement à ce moment fort de mobilisation.

En décembre Dakar 2000 sur les problèmes de la dette et du développement. Pour le moment, pour en savoir plus, merci de contacter le CADTM (Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers Monde) [cadtm@skynet.be](mailto:cadtm@skynet.be)

En Janvier le Forum Social Mondial à Porto Alegre au Brésil. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter leur site Internet : <http://www.forumsocialmundial.org.br/>

Bon début septembre à tous.

Laurent Jésover. Rédacteur, Courriel d'information [journal@attac.org](mailto:journal@attac.org)

### Avertissement de l'ONU

Les Nations Unies avertissent : les conflits entre l'ADPIC et les Droits de l'Homme sont imminents.

Le jeudi 17 août 2000, une importante commission des Nations Unies traitant des droits de l'homme a adopté à l'unanimité une résolution (voir document en annexe) posant clairement la question de l'impact de l'ADPIC (l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, en anglais TRIPS) sur les droits essentiels, à l'échelon de la planète, des peuples et des communautés, fermiers et peuples indigènes compris.

La résolution de la sous-commission des Nations Unies pour la Protection et la Promotion des Droits de l'Homme est sans précédent et précise les terribles conséquences sur les droits de la personne humaine, la santé, l'alimentation et l'auto-détermination que la mise en application de l'ADPIC aurait, si elle était appliquée dans sa forme actuelle. Rappelant aux gouvernements la "primauté des engagements en faveur des droits de l'homme sur les politiques économiques et les programmes", la résolution déclare qu'il y a "des conflits apparents entre d'une part, le régime des droits de la propriété intellectuelle inclus dans l'ADPIC, et d'autre part les lois internationales en relation avec les droits de l'homme".

Alarmée par les perspectives négatives qu'entraîneraient la mise en application de l'ADPIC, la sous-commission a demandé à "l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en général et tout particulièrement au conseil chargé de son analyse détaillée de tenir compte



attac

des engagements existants des états et qui lient ces derniers aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme".

"Cette résolution sort des sentiers battus à plus d'un niveau" indique Miloon Kothari, membre du comité international des ONG sur les droits de l'homme dans les domaines du commerce et de l'investissement (INCHRITI : International NGO Committee on Human Rights in Trade and Investment), une alliance de huit coalitions axées sur les droits de l'homme qui a soutenu l'action de la sous-commission contre l'ADPIC. "En premier lieu, cette résolution opportune exprime la détermination du programme des droits de l'homme de l'ONU à surveiller le travail réalisé par l'OMC. En se basant sur les dispositions de deux conventions de l'ONU, celle relative aux droits économiques, sociaux et culturels et celle concernant la biodiversité, cette résolution historique a proclamé fermement la primauté des droits de l'homme et des obligations environnementales sur les motifs commerciaux guidés par le seul profit, sur lesquels des accords comme l'ADPIC sont établis" ajoute Kothari.

La résolution arrive à un moment d'intense questionnement de la part des gouvernements des pays ayant ratifié l'ADPIC sur l'interprétation et la mise en application de l'accord, alors que de nombreuses associations de sociétés civiles nationales et internationales réclament que l'ADPIC soit aligné sur les impératifs liés aux droits de l'homme et à l'environnement.

En mettant l'accent sur le fait que les droits de la propriété intellectuelle doivent bénéficier au public, et interpellée par les véritables motifs de la mise en application de l'ADPIC, la résolution appelle les gouvernements à "intégrer dans leurs politiques et législations locales et nationales des dispositions en accord avec les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et à leurs principes qui protègent la fonction sociale de la propriété intellectuelle".

Selon Peter Prove, membre de la Lutheran World Federation, une analyse de l'interprétation et de la mise en œuvre de l'ADPIC réalisée à la lumière des droits de l'homme révèle que "l'accord a rompu l'équilibre inhérent aux systèmes de loi sur la propriété intellectuelle et les a projetés au-delà de l'intérêt public, vers les détenteurs des droits de propriété intellectuelle. Il affirme que contrairement à certaines analyses, "les droits sur la propriété intellectuelle n'ont pas le statut de droits de

l'homme fondamentaux, mais plutôt celui de droits "instrumentaux".

La résolution marque le commencement de ce qui promet d'être une surveillance intensive du travail de l'OMC par le système onusien des droits de l'homme. Elle demande au secrétaire général de l'ONU de préparer un rapport sur les implications de l'ADPIC, présentant les options pour une action future de la sous-commission. La résolution a également demandé que "le haut commissaire de l'ONU aux Droits de l'Homme entreprenne une analyse de l'impact de l'ADPIC sur les droits de l'homme".

Traduction : Tony de Vuyst, traducteur bénévole  
[cooridtrad@attac.org](mailto:cooridtrad@attac.org) Première publication :  
Newsletter n°45 [newsletter@attac.org](mailto:newsletter@attac.org)

## Le 5 septembre à Foix

Le 5 septembre 2000 : Procès des faucheurs de colza transgénique à Foix (09)

Le 2 juin 1999 le collectif "OGM danger" fauchait une parcelle expérimentale de colza génétiquement modifié.

Cette expérimentation était conduite par le centre technique interprofessionnel des oléagineux métropolitains, dont le conseil d'administration est composé de semenciers, producteurs, négociants et techniciens et dont les financements sont en majeure partie publics.

Aujourd'hui en Ariège, la mobilisation contre les OGM bat son plein autour du collectif. En effet le 5 septembre sera la journée à Foix, du procès opposant le CETIOM à quatre inculpés choisis par le juge pour leur appartenance syndicale (Confédération Paysanne), associative (Olmes-Ecologie) ou politique (Les Verts).

Or, le fauchage de la parcelle de colza a bien été revendiqué par 300 personnes indépendantes et responsables, comme un acte de désobéissance civile.

Ces raccourcis judiciaires ne sont-ils pas l'expression de l'embarras des pouvoirs publics devant une opinion de plus en plus critique sur la question des OGM ?

Alors que le dernier sondage de l'IFOP (Libération du 3 août) montre que 73°/° des français se disent inquiets de l'introduction d'OGM dans leur alimentation et que 58°/° déclarent ne pas faire confiance aux pouvoirs publics pour prendre les bonnes décisions en



attac

matière d'OGM, ce procès ne tournerait-il pas à la parodie ?

Ne deviendrait-il pas celui que les citoyens seraient en droit de faire à une logique marchande qui va de la recherche dite "publique" à la mondialisation dite "libérale", en passant par la passivité, voire la complicité des pouvoirs politiques?

De plus comment condamner l'acte de fauchage d'un hectare de colza, alors que cette expérimentation s'est déroulée dans la quasi-clandestinité en mettant la commune du lieu devant le fait accompli et que, par ailleurs, les pouvoirs publics ont bien du reconnaître, sous la pression de l'opinion, la nécessité de détruire les 600 hectares de colza pollués génétiquement du printemps dernier ?

Que dire des 46 hectares de soja récemment révélés ? Les 4600 hectares de maïs du sud-ouest, eux, poussent toujours, preuve que le passage en force des OGM via la complicité des pouvoirs publics est toujours possible.

Que doit-il ressortir de ce grand rassemblement ? Que lutter contre les OGM c'est lutter contre la dépendance alimentaire des pays du tiers monde, mais aussi contre l'exclusion dans les pays riches.

En effet derrière les OGM se cachent les multinationales qui organisent le contrôle généralisé de la planète (agriculture, santé, information; services, culture, éducation ...).

Sous prétexte de nous bâtir "le meilleur des mondes", elles utilisent des moyens de pression et de terreur pour étouffer toute alternative. Elles déresponsabilisent les états nations, elles culpabilisent les chômeurs désignés comme parasites, exigent la flexibilité des travailleurs, elles pillent le Tiers-monde, fabriquent des sans papiers... la liste est longue et fait partie de notre quotidien.

En réponse à cette offensive, la désobéissance civile permet à chacun de se réapproprier ses droits et ses devoirs de citoyen. A l'instar de celui de Millau, ce procès sera l'occasion pour la société civile de marquer son refus d'une technologie qu'elle considère aujourd'hui comme un des leviers de cette mondialisation.

Des individus responsables ont pris le risque de fortes amendes et même d'emprisonnement parce qu'ils ont jugé que la violence faite à la planète et à ses habitants était inacceptable.

Le collectif "OGM danger 09 "est une association loi de 1901, créée en 1999 suite au fauchage collectif de la parcelle de colza. Il est composé d'individus autonomes comme d'individus appartenant à des mouvements syndicaux (confédération paysanne), associatifs (ATTAC...), ou politique (Les Verts) . Toute communication concernant le procès est faite au nom de ce collectif et non d'un seul de ces représentants. Contacts: 05 61 65 80 70

#### LISTE ET REFERENCES DES 4 INCULPES :

Marc BOSSON :  
46 ans  
Agriculteur à Castelnau –Durban  
Président de la Confédération Paysanne de l'Ariège

Fernand ODON :  
44 ans  
Technicien du textile en recherche d'activité  
Président de l'association Olmes-écologie  
Membre des Verts de l'Ariège

Françoise MATRICON :  
62 ans  
Conseillère d'éducation populaire, Ministère Jeunesse et Sport  
Porte-parole départementale de Verts de l'Ariège  
Siège au conseil d'administration du comité écologique ariégeois  
Membre fondatrice du SEL Pyrénéen et de l'Alliance Paysans. Consommateurs. Ecologistes.

Bernard VOEGELI :  
43 ans  
Géomètre  
Conseiller municipal Vert à Foix  
Président de l'association "des pays et des hommes"

#### PROGRAMME DE LA JOURNEE DU 5 SEPTEMBRE

Dés le matin : accueil, mise en place de la manifestation, actions d'appel, charivari  
13h : Rassemblement place St-Volusien et montée vers le tribunal.  
14h : Début du procès.  
15 h – 19h : Animations, théâtre de rue, films, stands militants et forums

#### Forums :

O.G.M. Recherche publique, responsabilités et finalités  
J.P. Berlan (économiste et directeur de recherche à l'INRA),



attac

G. Le Fur (Confédération Paysanne Conseil Economique et Social)

Une terre un toit, un droit planétaire  
J.B. Euraud (association Droit au logement)  
Droit paysan  
Confédération paysanne  
Longomaï

La désobéissance civile face à la raison d'état  
J.J. Gandini ( juriste, écrivain et rédacteur en chef de la revue "réfraction")  
Mouvement d'immigration des banlieues  
Sans- papiers  
Inculpés de Fumel

Criminalisation des mouvements sociaux et répression des individus "génants" sans papiers, sans justice et sans droits  
J.E. Sanchez (inculpé Mac-Do de la Confédération Paysanne)  
Maurad Rabhi (ex délégué CGT des ex-salariés des usines Cellatex de Givet)  
Myriam Keinoudi (association "9BIS" du Mirail, pour rendre justice à Habib tué par la police...)

19h – 21h : Apéritif- concert

Débat public "Faut-il avoir peur des OGM? Faut-il des OGM ?" avec la participation des témoins du procès et des intervenants des forums et cités ci-dessous

à partir de 21h : Compte-rendu du procès, commentaires, prises de parole en musique avec la participation de Claude Sicre; concert , bal etc etc

#### PARTICIPANTS

José Bové (Confédération Paysanne) - Arnaud Apotecker (Greenpeace) - Jean-Pierre Berlan (directeur de recherche à l'INRA, économiste) - Guy Le Fur (Conseil économique et social) - Vincent Espabne (observatoire de la mondialisation) - François Dufour (Vice-président d'Attac et ex-porte-parole de la Confédération Paysanne) - Jean-jacques Gandini (juriste et rédacteur en chef de la revue "réfraction" - Pierre-Henri Gouyon (professeur à la faculté d'Orsay) - Pierre Rhabi (expert international en sécurité alimentaire et du développement des pays du Tiers-monde) - Claude Sicre (musicien et militant de quartier à Toulouse) - Jean-Baptiste Eyraud (association Droit au logement) - Et tant d'autres associations et individus anonymes.

#### Droit d'asile

Chers amis,

Au cours de mon long séjour au Brésil, j'ai tenté de vous informer le mieux possible sur les injustices sociales, les atteintes aux droits de l'homme, la misère, la situation en général au Brésil et aussi et surtout la lutte des Travailleurs sans Terre. Je vous ai d'ailleurs parfois demandé de soutenir leur lutte et d'envoyer des pétitions de protestation ou de soutien ce que nombre d'entre vous ont fait et j'en profite pour les en remercier à nouveau.

Me voilà de retour dans mon pays natal, la Belgique, où je tente de me réadapter. Bien des choses ont changé durant mes trois ans d'absence, mais tant de choses ont changé dans le monde, qu'il n'y a pas de raison que la Belgique soit épargnée. J'en viens à mon propos .....

Il s'agit du droit d'asile, du droit d'asile politique. Nos pays européens n'ont-ils pas été pendant de longues années le seul refuge des hommes et des femmes en lutte contre les injustices, les dictatures, les atteintes aux droits de chaque être humain. Combien de chiliens, d'argentins, de brésiliens, d'africains et même de déserteurs de l'armée américaine qui refusaient de faire la guerre au Vietnam, n'ont-ils pas trouvé refuge chez nous et obtenu ce fameux droit d'asile politique qui leur évitait la mort, la torture ou l'emprisonnement.

J'ose le dire, c'était le bon temps..... Tout cela, me semble-t-il, a bien changé. Nos gouvernements, souvent pour des raisons économiques, mais aussi politiques bien entendu, ont adopté une attitude bien étrange envers les demandes d'asile politique. Deux poids, deux mesures. Tout dépend d'où vient le demandeur d'asile mais aussi quelles sont ses prises de position politiques. S'il est connu comme faisant partie d'un mouvement de gauche ou d'extrême gauche il est très souvent considéré comme un terroriste alors qu'il n'a souvent pas d'autre issue que la lutte armée dans son pays. Par contre cette lutte armée il n'a bien entendu aucune intention de la faire dans le pays où il a trouvé refuge. Au contraire. Les autorités n'ont pas suspecté les nombreux réfugiés chiliens et argentins qui vivaient chez nous, d'être de dangereux terroristes et qu'ils pourraient porter atteinte à la sécurité nationale. C'était le bon temps ....

Il est temps que je vous parle de Fehriye Erdal, qui n'a que 23 ans, qui est turque et qui risque vraiment à tout moment de mourir si nous ne



attac

faisons rien pour obliger le gouvernement belge à lui accorder le droit d'asile politique et de la remettre en liberté. Nous savons tous que les autorités turques ne brillent pas par leur respect des droits de l'homme, qu'on y torture dans les prisons, qu'on y élimine tous ceux qui résistent, et cela depuis de nombreuses années. L'opinion publique belge et les médias savent cela aussi mais ces derniers semblent prendre un malin plaisir à constamment cataloguer Fehriye "d'extrême gauche", soutenue par un mouvement d'extrême gauche belge, ce qui est vrai mais n'est pas fait pour rassurer ou interpellier le petit belge moyen, au contraire.

Fehriye est donc détenue depuis le 26 septembre 1999 en Belgique. Elle n'a absolument rien fait qui puisse porter atteinte à la sécurité nationale. On l'accuse en Belgique de séjour illégal, de détention d'armes, ce qui est faux, et de complicité d'assassinat en Turquie. Elle a introduit une demande d'asile, refusée par le ministre de l'Intérieur le 10 juillet 2000. Le Commissaire Général aux Réfugiés est pourtant d'avis que Fehriye ne peut être renvoyée vers la Turquie ou un pays tiers. Ce serait en effet contraire à l'article 3 de la Convention européenne des Droits de l'Homme. Fehriye devrait donc être libérée, d'autant plus que le Conseil d'Etat a suspendu le 25 juillet la décision de refus de séjour avec ordre de quitter le territoire, délivrée par le ministre de l'Intérieur.

Ce qui est très préoccupant c'est que si la Belgique se permet d'extrader Fehriye vers un pays tiers, on pourrait alors parler de jurisprudence et s'en serait fini du droit d'asile politique en Belgique.

Nous savons que la Belgique a signé des accords secrets avec la Turquie dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, entre autres. Est-ce pour cela que Fehriye doit en faire les frais ? D'ailleurs, les accords secrets se sont heurtés aux conclusions des tribunaux et à l'arrêt du Conseil d'Etat et la Belgique ne peut donc extradier Fehriye. Depuis le 14 juillet, Fehriye n'a eu d'autre solution pour défendre sa vie, sa liberté, que d'entamer une grève de la faim, ce qui est évidemment paradoxal puisqu'elle risque d'en mourir !

Fehriye est ce Samedi 26 août dans son 44ème jour de grève de la faim. L'équipe médicale qui s'occupe d'elle écrit: "Lors des grèves de la faim en Irlande dans les années 80, les décès sont survenus entre le 45ème et le 61ème jours...Il est donc urgent qu'une solution intervienne". Le 23 août, 41ème jour de la grève de la faim, la

même équipe écrivait: "Poids de la patiente: 41,5 kg, soit une perte de 12,5 kg ou 23,2% de son poids de départ. Pour une grève de la faim chez des personnes de constitution chétive, une perte de 10% du poids peut déjà entraîner certaines dégradations irréversibles".

Voici l'adresse électronique où vous pouvez envoyer votre lettre de soutien pour la libération de Fehriye, directement au gouvernement belge : [pierre.baudewyn@just.fgov.be](mailto:pierre.baudewyn@just.fgov.be) ou à : [dhkc@dhkc.org](mailto:dhkc@dhkc.org)

Et un exemple de lettre : Pour la libération immédiate de Fehriye Erdal,

Monsieur Le Ministre,

Détenue depuis le 26 septembre 1999 en Belgique, madame Fehriye Erdal, 23 ans, de nationalité turque, a introduit une demande d'asile, refusée par le ministre de l'Intérieur le 10 juillet 2000. Le Commissaire Général aux Réfugiés est pourtant d'avis que madame Erdal ne peut être renvoyée vers la Turquie ou un pays tiers. Ce serait en effet contraire à l'article 3 de la Convention européenne des Droits de l'Homme. Fehriye Erdal devrait donc être libérée, d'autant plus que le Conseil d'Etat a suspendu le 25 juillet la décision de refus de séjour avec ordre de quitter le territoire, délivrée par le ministre de l'Intérieur.

Depuis le 14 juillet, Madame Erdal a entamé une grève de la faim. Afin de demander sa libération, une quinzaine de personnes ont commencé le 5 août une grève de la faim de solidarité. Le 4 août, le Président de la Ligue des Droits de l'Homme, Dan Van Raemdonck écrivait au ministre de l'Intérieur, Antoine Duquesne: "Nous vous demandons de mettre fin à cette détention arbitraire puisque l'éloignement de Belgique n'est pas possible sans risques particulièrement sérieux"

En conséquence, les soussignés exigent la libération immédiate et inconditionnelle de Fehriye Erdal.

Signature:  
Prénom et nom:  
Fonction ou profession:  
Adresse:  
Téléphone:  
Fax:  
E-mail:

Greta van den Bempt, correspondante du Grain de sable, [greta@attac.org](mailto:greta@attac.org)



attac

## **L'antimondialisation, un phénomène en pleine expansion**

Rapport N° 2000/08 du Service canadien du renseignement de sécurité. A lire par curiosité mais aussi pour s'informer si ce n'est sur la stratégie sécuritaire des états tout du moins sur la diversité et le nombre des mobilisations de l'année passée, et dans la perspective des mobilisations en préparation pour la conférence qui aura lieu au Québec en avril prochain sur l'Accord de libre échange des Amériques.. <http://www.csis-scrc.gc.ca/fra/miscdocs/200008f.html>

38. La distance et l'endroit choisi influent aussi, dans une certaine mesure, sur le nombre de manifestants, mais ils ne sont pas un gage de sécurité et ne suffisent pas à limiter l'influence des groupes de pression. Au début du mois de mai, par exemple, l'assemblée annuelle de la Banque asiatique de développement à Chiang Mai, en Thaïlande, a attiré une foule de 4 000 manifestants qui revendiquaient l'abrogation des politiques qui, selon eux, défavorisent les pauvres. S'inspirant des événements de Washington et de Seattle, ils ont complètement surpris les forces policières lorsqu'ils ont renversé les barrières de sécurité. En juillet, le sommet du G-8 à Okinawa n'a donné lieu à aucun débordement en raison surtout de l'imposant dispositif de sécurité qui avait été mis en place, mais aussi du coût élevé du voyage, de l'hébergement et du soutien logistique qui en a découragé plusieurs de s'y rendre. Néanmoins, la veille de la conférence, des milliers de personnes ont manifesté dans tout le Japon et les étudiants ont défilé dans Tokyo en criant « Annulez le sommet ».

40. Internet demeurera un facteur important du succès ou de l'échec des activités de protestation et des manifestations contre la mondialisation. Les groupes s'en serviront pour désigner et faire connaître leurs cibles, solliciter des appuis et encourager la participation, organiser et communiquer informations et instructions, faire du recrutement, recueillir des

fonds et promouvoir leurs objectifs individuels et collectifs. Internet reste un outil important de motivation et de planification des activités de protestation. Les planificateurs des conférences devront être aux aguets pour connaître à l'avance les intentions et les objectifs des manifestants et prévenir ainsi tout incident imprévu.

41. La présence constante de nombreux policiers, la mise en place de barrières de sécurité, l'adoption d'autres dispositifs de contrôle des foules et le mauvais temps tempéreront peut-être l'ardeur des manifestants et contribueront peut-être à réduire graduellement l'importance de certains rassemblements. Par contre, comme l'ont démontré les éléments extrémistes parmi les défenseurs des droits des animaux et les écologistes, ces mesures provoquent parfois des réactions plus violentes encore. Les manifestants ne se contentent alors pas de fracasser des vitrines, mais allument des incendies, utilisent des engins explosifs et même menacent des personnes de blessures corporelles, par exemple en leur envoyant des lettres de mise en garde contenant, disent-ils, des lames de rasoir contaminées. Paradoxalement, les institutions prises pour cible et leurs membres hésiteront peut-être à tenir leurs rencontres en territoire canadien s'ils doivent se soumettre à des mesures de sécurité très strictes et restreindre leurs déplacements. De même, les troubles du type de ceux provoqués à Seattle, par exemple, décourageront peut-être les organisateurs de conférences et de rencontres internationales de les tenir au Canada, de crainte d'attirer les manifestants. Cependant, tout indique que des opposants à la mondialisation planifient actuellement quelques activités en prévision de certaines rencontres d'organisations internationales prévues au Canada, notamment le Sommet des Amériques qui doit avoir lieu à Québec en avril 2001. Compte tenu du discours violent dirigé à l'encontre de l'Organisation des États américains (OEA), il n'est pas exclu que des actes violents puissent être posés à l'occasion de la réunion de Québec.

## **Vous avez rendez-vous avec ATTAC**

D'ici au prochain numéro du Courriel d'information voici quelques rendez-vous d'ATTAC et de ses groupes locaux auxquels vous pouvez participer. Pour plus d'information, n'hésitez pas à consulter notre calendrier <<http://attac.org/rdv/>>

- Vendredi : NAMUR - CAHORS